



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 19 MAI 2025

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Carole DUBOIS

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : Mme Blandine DRAIN, M. Pierre GEORGET, Mme Zohra OUAGUEF, M. René HOCQ.

Absent(s) : Mme Maïté MULOT-FRISCOURT.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Jean-Marc TELLIER.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT, M. Bertrand PETIT.

LE PLAN VÉLO DÉPARTEMENTAL 2022-2027 - BILAN 2024 ET PERSPECTIVES

(N°2025-160)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.1111-10 et L.3232-1-1 ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2022-316 du Conseil départemental en date du 26/09/2022 « Pacte des solidarités territoriales – Agir avec vous pour bien vivre dans le Pas-de-Calais » ;

Vu la délibération n°2023-6 du Conseil départemental en date du 30/01/2023 « Plan vélo départemental » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;
Après en avoir informé la 4^{ème} commission « Équipement et développement des territoires » lors de sa réunion en date du 05/05/2025 ;

INFORME l'Assemblée,

Article unique :

Du bilan 2024 et des perspectives du plan vélo départemental, tels que présentés au rapport et en annexes joints à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 43 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix Absent sans délégation de vote : 1 (Groupe Union pour le Pas-de-Calais)

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 19 mai 2025

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

LE PLAN VELO DEPARTEMENTAL 2022 – 2027

BILAN 2024 ET PERSPECTIVES



Le 30 janvier 2023, le Conseil départemental du Pas-de-Calais a approuvé le Plan Vélo, déclinaison opérationnelle du projet de mandat et plus particulièrement du pacte des solidarités territoriales « Agir avec vous pour bien vivre dans le Pas-de-Calais ». Il vise à poursuivre l'ambition de concourir au développement de la pratique cyclable de tourisme et de loisir, mais également à ce que le vélo prenne dorénavant toute sa place dans l'offre de mobilité décarbonée du quotidien.

Ce sont 4 orientations, déclinées en 13 actions, qui constituent cette politique départementale de promotion des mobilités actives. A travers ce Plan Vélo, c'est une enveloppe financière de près de 50 millions d'euros qui sera mobilisée au cours du mandat pour le développement de la pratique cyclable.

Ce bilan 2024 et perspectives est construit selon la structure du Plan vélo, par orientations et par actions.



ORIENTATION 1 : IMPULSER LE DEVELOPPEMENT D'UN RESEAU CYCLABLE ATTRACTIF ET SECURISE

ACTION N°1 « DEFINIR LE RESEAU CYCLABLE STRUCTURANT »

Bilan 2024

L'ensemble des schémas cyclables locaux, des EPCI, voire de certaines communes, a été collecté pour disposer d'une vision exhaustive des ambitions locales en matière de liaisons cyclables.

Perspectives 2025

L'objectif est de poursuivre la mission d'analyse, de diagnostic et de proposition d'un schéma cyclable.

ACTION N°2 « POURSUIVRE LE DEVELOPPEMENT DU RESEAU CYCLABLE ET RESORBER LES DISCONTINUITES CYCLABLES »

Bilan 2024

En 2024, 2 748 137,37 € TTC ont été investis dans la poursuite du développement du réseau cyclable, représentant 10,1 km supplémentaires. Les principales dépenses ont concerné des travaux sur l'EV4 (751 006,30 €) et l'EV5 (877 610,86 €). Dans le premier cas, il s'agissait principalement de la liaison Sangatte-Calais-Dunkerque. Dans le second cas, les travaux ont concerné Polincove (656 345,10 €) Guînes-Ardres-Audruicq (174 937,61 €), tout comme la traversée de la commune de Saint-Martin-lez-Tatinghem, Arques-Saint-Omer-Wittes (20 650,91 €) et Angres- Olhain-St-Venant (28 677,24 €). Par ailleurs, 41 819,65 € ont été consacrés à des études.

Impasse Eole à Oye-Plage (EV4)



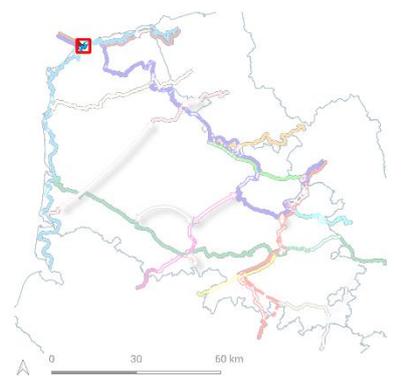
Réfection du marquage horizontal sur l'EV4



ETAT D'AVANCEMENT DES ITINÉRAIRES CYCLABLES DANS LE DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

RÉALISÉ EN 2024 : SANGATTE - CALAIS (3 KM) → EV4 (LA VÉLOMARITIME)

62 Pas-de-Calais
Le Département



Les itinéraires cyclables :

Réseau EuroVelo :

- EV4 : La Vélo maritime
- EV5 : Via Romea (Francigena)
- EV12 : Véloroute de la Mer du Nord

Réseau national :

- V31 : Véloroute du Bassin Minier
- V32 : Véloroute de la Mémoire

Réseau régional :

- V362 : Véloroute Au fil de l'eau
- V367 : Véloroute de la Lys
- V368 : Véloroute de Breck sur Mer à la Belgique
- V370 : Véloroute de Béthune à Mers-les-Bains
- V373 : Véloroute d'Arras à Arras
- V374 : Véloroute du canal Seine-Nord

Réseau local :

- Véloroute entre Achicq-le-Petit et Royaucourt
- Canal d'Aire
- Véloroute entre Doullens et Flixenvil
- LF1 : Route de la Mer du Nord
- Véloroute entre Saint-Pol-sur-Ternoise et Hesdin-la-Foret

Etat d'avancement :

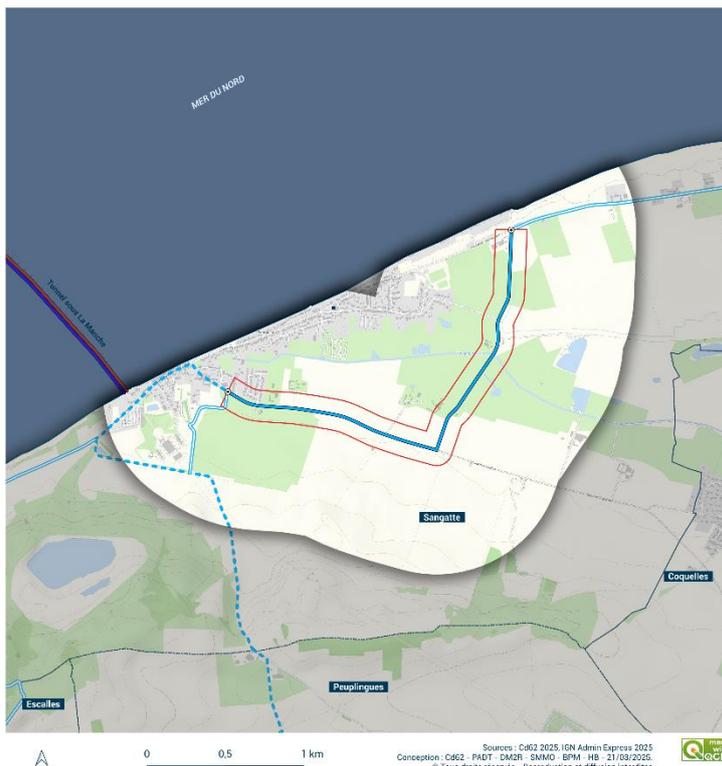
- Réalisé :**
- Ouvvert
 - Provisoire
 - Tronçons réalisés en 2024

- Non réalisé :**
- En projet
 - Praticable mais non jalonné
 - En recherche de tracé

Autre :

- Limites administratives :**
- Chefs-lieux
 - EPCI
 - Territoires
 - Départements

- Réseau ferroviaire :**
- Gare complémentaire
 - Gare structurante
 - Tronçons de voie ferrée

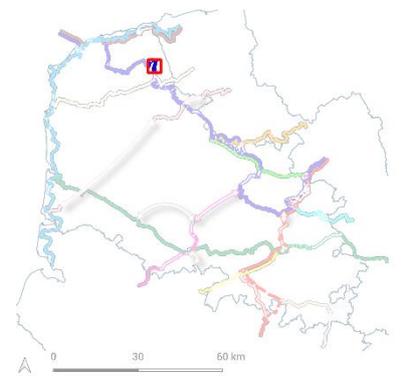


Sources : C462 2025, IGN Admin Express 2025
Conception : C462 - PADT - DM2R - SMMO - BPM - HB - 21/03/2025
© Tous droits réservés - Reproduction et diffusion interdites

ETAT D'AVANCEMENT DES ITINÉRAIRES CYCLABLES DANS LE DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

RÉALISÉ EN 2024 : POLINCOVE - MUNCQ-NIEURLET (3.2 KM) → EV5 (VIA ROMEA (FRANCIGENA))

62 Pas-de-Calais
Le Département



Les itinéraires cyclables :

Réseau EuroVelo :

- EV4 : La Vélo maritime
- EV5 : Via Romea (Francigena)
- EV12 : Véloroute de la Mer du Nord

Réseau national :

- V31 : Véloroute du Bassin Minier
- V32 : Véloroute de la Mémoire

Réseau régional :

- V362 : Véloroute Au fil de l'eau
- V367 : Véloroute de la Lys
- V368 : Véloroute de Breck sur Mer à la Belgique
- V370 : Véloroute de Béthune à Mers-les-Bains
- V373 : Véloroute d'Arras à Arras
- V374 : Véloroute du canal Seine-Nord

Réseau local :

- Véloroute entre Achicq-le-Petit et Royaucourt
- Canal d'Aire
- Véloroute entre Doullens et Flixenvil
- LF1 : Route de la Mer du Nord
- Véloroute entre Saint-Pol-sur-Ternoise et Hesdin-la-Foret

Etat d'avancement :

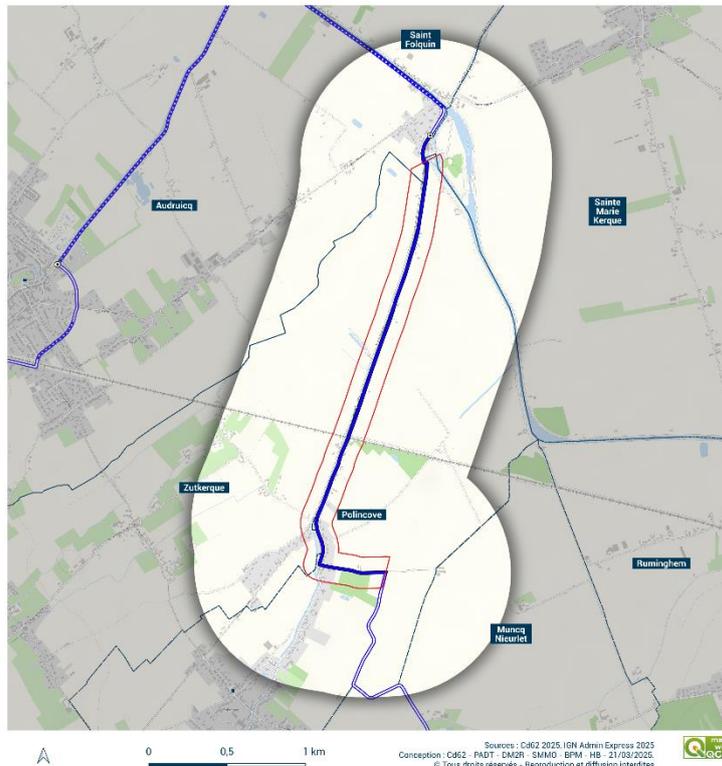
- Réalisé :**
- Ouvvert
 - Provisoire
 - Tronçons réalisés en 2024

- Non réalisé :**
- En projet
 - Praticable mais non jalonné
 - En recherche de tracé

Autre :

- Limites administratives :**
- Chefs-lieux
 - EPCI
 - Territoires
 - Départements

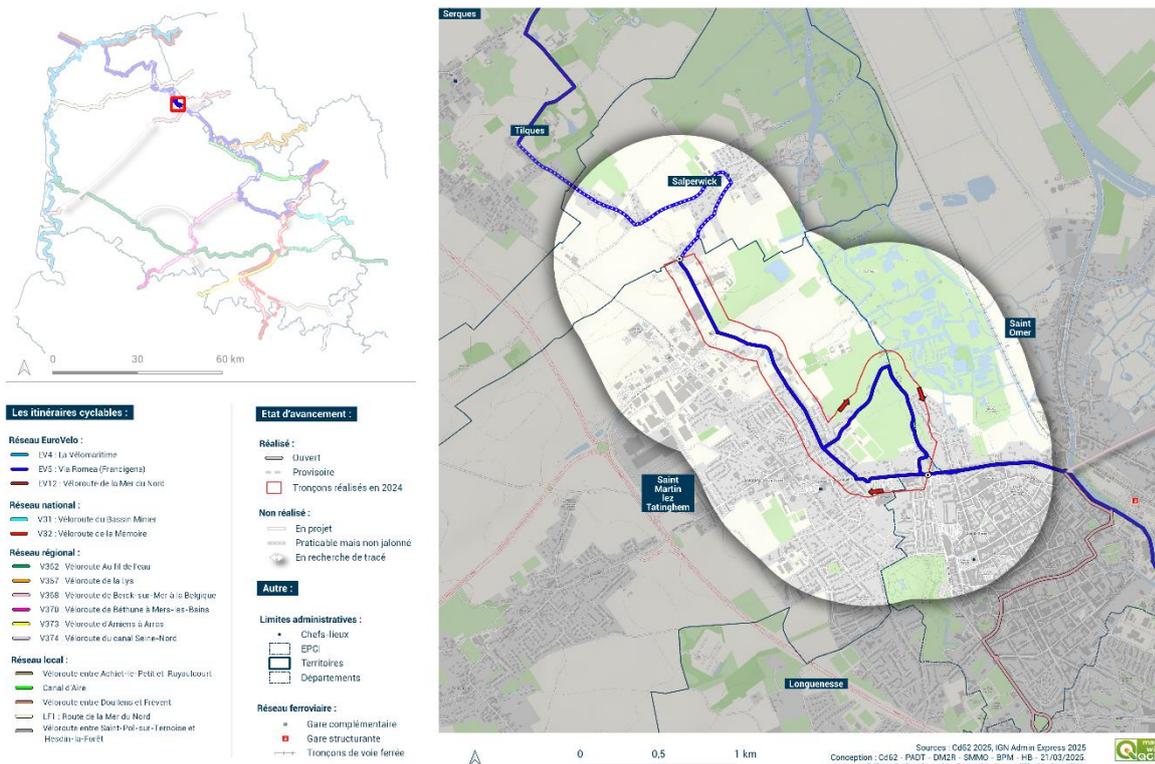
- Réseau ferroviaire :**
- Gare complémentaire
 - Gare structurante
 - Tronçons de voie ferrée



Sources : C462 2025, IGN Admin Express 2025
Conception : C462 - PADT - DM2R - SMMO - BPM - HB - 21/03/2025
© Tous droits réservés - Reproduction et diffusion interdites

ETAT D'AVANCEMENT DES ITINÉRAIRES CYCLABLES DANS LE DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

RÉALISÉ EN 2024 : SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM (3.9 KM) → EV5 (VIA ROMEA (FRANCIGENA))



Le jalonnement de l'EV4, datant de 2021, a également été remis à jour en 2024 (panneaux manquant ou détériorés) dans la perspective du passage du jury de la meilleure véloroute européenne de l'année. La Vélomaritime était finaliste face à deux itinéraires de renom : la *Göta Kanalleden* en Suède (itinéraire lauréat), et la *Route der Norddeutschen Romantik* en Allemagne, lors du concours spécialisé dans le cyclisme et la randonnée et organisé par le salon Fiets & Wandelbeurs aux Pays-Bas.

Ainsi, à ce jour, 59 % du réseau inscrit au SRV est réalisé avec un taux maximal de réalisation et de site propre sur les Eurovéloroutes.

Bilan de réalisation du SRV au 04/02/2025*

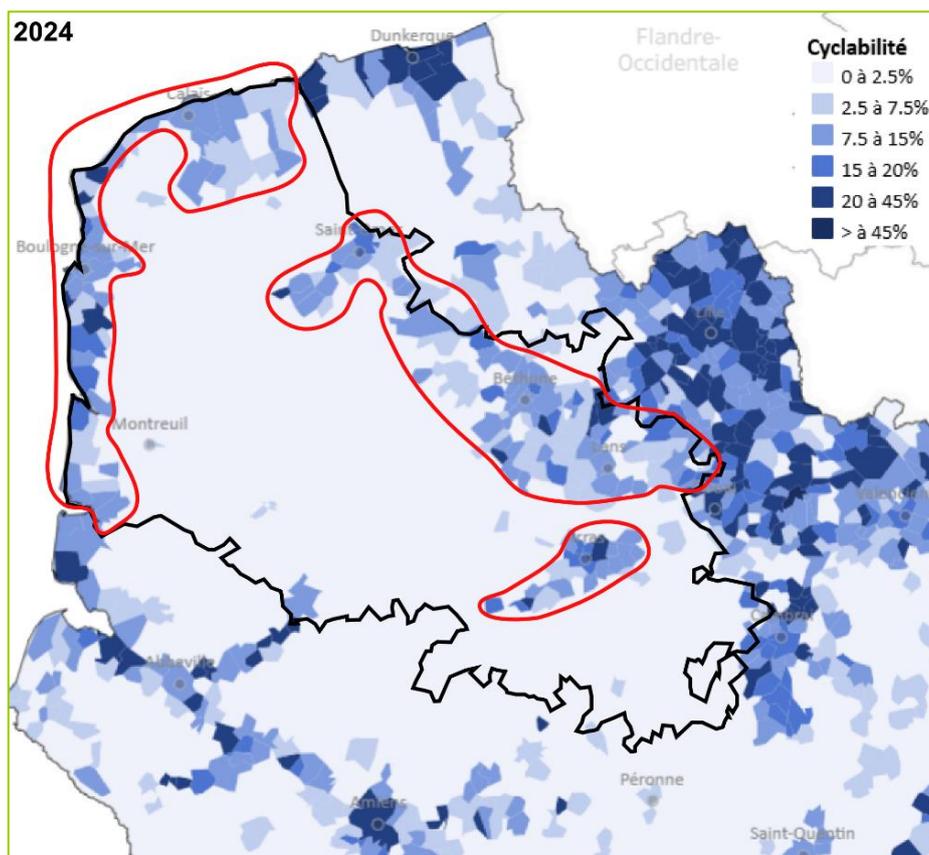
	Total	Taux de réalisation	Réalisé en site propre		Réalisé en site partagé		Non réalisé		Non réalisé mais praticable	
EuroVelo	338 km	71 %	107 km	32 %	134 km	39 %	55 km	16 %	42 km	12 %
National	90 km	53 %	25 km	28 %	23 km	25 %	19 km	21 %	24 km	26 %
Régional	313 km	47 %	14 km	4 %	134 km	43 %	144 km	46 %	21 km	7 %
Local	130 km	59 %	18 km	14 %	58 km	45 %	54 km	41 %	0 km	0 %
Total	872 km	59 %	164 km	19 %	349 km	40 %	272 km	31 %	87 km	10 %

*avec prise en compte des superpositions d'itinéraires. Lorsqu'un itinéraire est commun à un autre, le plus important l'emporte (EuroVelo > National > Régional > Local)

D'une manière plus générale, le nouvel indicateur de cyclabilité de la voirie¹, à l'échelle communale, publié par Vélo & Territoires dévoile une situation très contrastée dans le Département du Pas-de-Calais. L'ensemble du littoral, l'Audomarois, l'Artois, le bassin minier et l'agglomération d'Arras, élargie à la vallée du Crinchon, ressortent comme les zones où la part de voirie aménagée pour les vélos est la plus importante. Inversement, dans le reste du territoire départemental, le taux de cyclabilité est faible, inférieur à 2,5 %.

¹ A l'échelle d'une commune, rapport entre le linéaire de voirie dite cyclable et le linéaire total de voirie existante.

Indice de « cyclabilité » de la voirie en 2024



Source : Vélo & Territoires

Perspectives 2025 - 2026

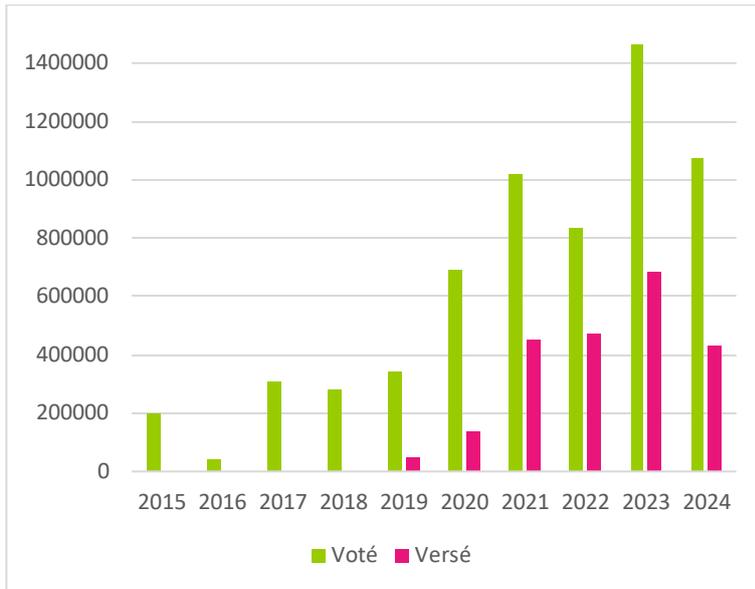
En 2025, le canal de Neufossé à Saint-Omer devrait être aménagé, ainsi que le franchissement de la Houle (bac à chaînes), comblant des discontinuités sur l'EV5. A compter de 2026, les 15 km restant de travaux pour liaisonner Auxi-le-Château à Frévent devraient débuter. Enfin, suite à la modification de la V32, une nouvelle étude de jalonnement sera réalisée.

ACTION N°3 « ACCOMPAGNER FINANCIEREMENT LES PROJETS CYCLABLES LOCAUX »

Bilan 2024

En 2024, 16 demandes de subvention au titre des « Modes Doux » ont été acceptées par la Commission Permanente, pour un montant total d'aide votée de 1 072 175,08 € selon la délibération du 30 janvier 2023 (50 % d'aide plafonnée à 80 000 €). Le millésime 2024 était relativement bien équilibré, couvrant des projets sur les différents territoires du Pas-de-Calais. D'autre part, 428 721,65 € ont été versés au titre des « Modes Doux » en 2024, le plus souvent, pour des dossiers approuvés lors de précédentes programmations.

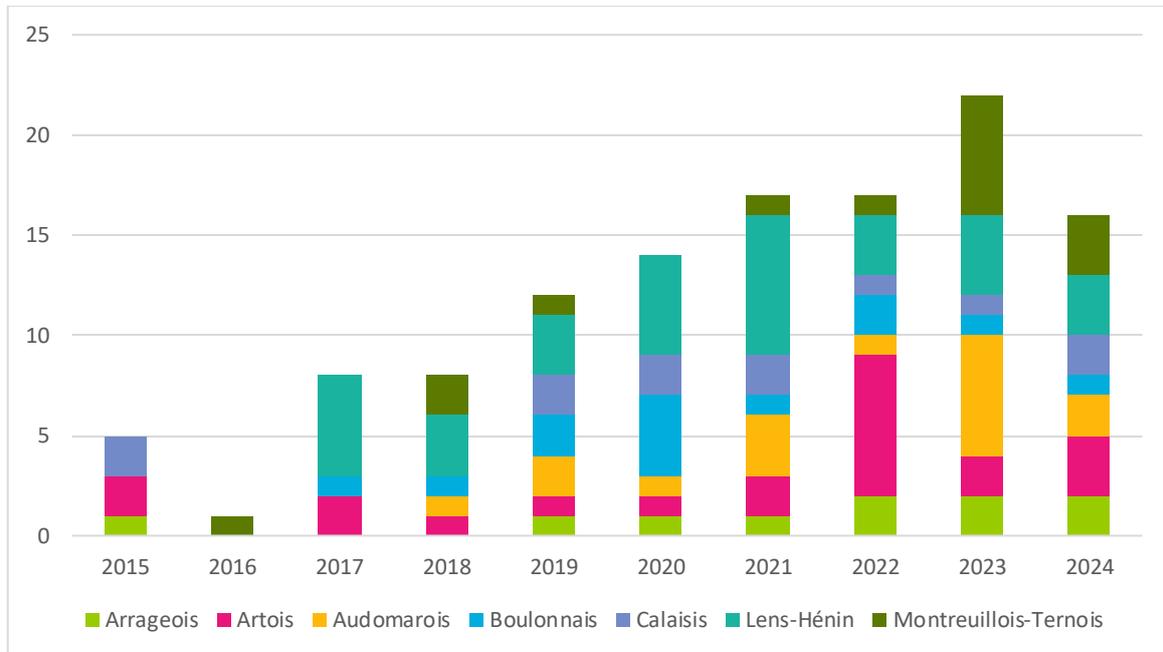
Montant des subventions « modes doux »



> NB : Les données antérieures à 2019, relatives aux montants versés, n'ont pas pu être représentées.

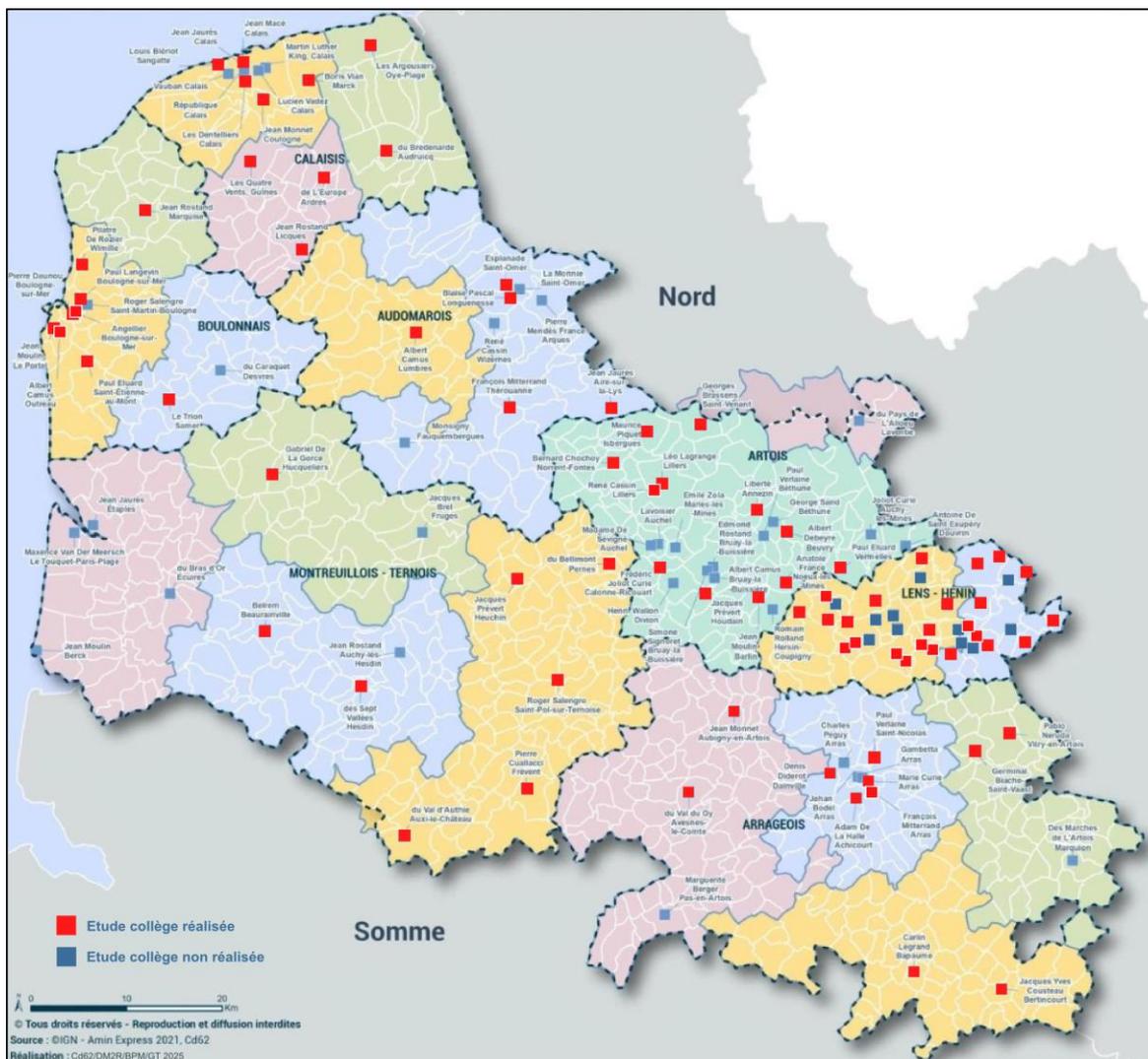
Clé de lecture : en 2023, 1 467 271 € de subvention ont été votés et 685 863 € ont été versés (quelle que soit l'année de passage en commission de la demande).

Nombre de demandes « modes doux » acceptées



En 2024, 4 nouveaux collèges ont bénéficié d'une étude de sécurisation de leur desserte cyclable (collège Albert Debeyre à Beuvry, Gérard Philippe à Hénin-Beaumont, Pierre et Marie Curie à Liévin et Joséphine Baker (ancien Paul Langevin) à Sallaumines) pour un montant de 39 671,35 €. Le nombre d'établissements traités passe alors à 79 soit 63 % du total des collèges départementaux. Sur les 16 demandes « modes doux » de 2024, 5 visaient à desservir un collège, selon les préconisations de ces études.

Répartition des collèges couverts par une étude en 2024



Perspectives 2025

Pour la programmation « modes doux » 2025, 17 demandes sont d'ores et déjà connues par les services départementaux. Le vote du BP 2025 en mars permettra aux MDADT de solliciter officiellement les communes et les intercommunalités. Une mission de relance des MDADT sera menée en 2025 pour accélérer le versement des subventions votées lors des programmations précédentes et pas encore réclamées par les collectivités bénéficiaires.

ACTION N°4 « DEFINIR LES MODALITES ET UN PLAN D' ACTIONS POUR L'ENTRETIEN ET LA SURVEILLANCE DES AMENAGEMENTS CYCLABLES »

Bilan 2024

En 2024, la base de données cartographique, conçue en 2023, destinée à faciliter la connaissance, l'exploitation et la maintenance du réseau a été renseignée. L'ensemble des itinéraires cyclables du département a été numérisé, permettant d'identifier les superpositions d'itinéraires (carte en annexe), de réaliser une typologie des véloroutes en fonction de leur hiérarchisation (EuroVelo – National – Régional – Local), ainsi que de différencier les tronçons en site propre de ceux en voie partagée. Ce travail permet d'avoir une connaissance fine de

la nature des aménagements cyclables de tous les itinéraires inscrits au SRV, des maitrises d'ouvrage, ainsi que de l'état d'avancement du réseau (réalisé (ouvert ou provisoire), non réalisé (en projet, praticable mais non jalonné, en recherche de tracé)). Cette base de données a été transmise à l'Observatoire National des Véloroutes de Vélo & Territoires et à la Région Hauts-de-France.

Parallèlement, une campagne de recensement des jalonnements existants sur 493 km d'itinéraires inscrits au SRV a été menée de janvier à juin 2024. La donnée récoltée permet d'avoir une vision globale de l'état des ensembles de panneaux (panneaux détériorés, panneaux indiquant une mauvaise direction ou les deux en même temps) et d'émettre des recommandations pour améliorer le jalonnement.

Enfin, une convention type a été rédigée pour définir le champ d'intervention du Département et celui des EPCI voire des communes en matière d'entretien des aménagements cyclables départementaux.

Perspectives 2025

L'idée est de travailler au développement d'une application cartographique, accessible depuis un navigateur web, permettant de visualiser, d'interagir en temps réels et de télécharger des données géo-localisées. Cet « outil web » sera une carte interactive donnant accès à une multitudes d'informations, concourant à la création d'un observatoire des mobilités à destination des usagers, des techniciens et des élus, et à plus long terme, de faciliter la gestion patrimoniale du réseau cyclable.

Par ailleurs, la conception d'une application mobile, figure également à l'agenda 2025. L'objectif serait de disposer d'un outil de consultation et de recueil de données géolocalisées sur le terrain permettant d'alimenter, en partie, l'outil web.

Enfin, au premier trimestre 2025, une délibération cadre relative à l'entretien des aménagements cyclables sera approuvée en commission permanente.

ACTION N°5 « DEVELOPPER L'EQUIPEMENT ET METTRE EN VALEUR LES ITINERAIRES CYCLABLES »

Bilan 2024

Le Département a été lauréat du programme Européen INTERREG VI France-Wallonie-Vlaanderen sur le projet XTraVel Mobility permettant de financer à hauteur de 60 % le déploiement d'un réseau points nœuds (RPN) le long de la V32 et de mettre en tourisme la section Amiens – Arras de cette véloroute en lien avec le Département de la Somme.

Concernant la mise en tourisme de la V32 autour des sportifs de la grande guerre, un nouveau tracé, empruntant des routes à plus faible trafic et passant à proximité des sites de mémoire a été défini (cf. annexe 1). Une première mission de conception des mobiliers a, par ailleurs, été confiée à un prestataire (Traces TPI) afin de proposer des haltes aux cyclotouristes.

du territoire de l'Artois voire de Lens-Hénin devrait être amorcé. Enfin, au premier trimestre 2025, une délibération relative à une nouvelle modalité d'aide financière sera approuvée en commission permanente pour soutenir le développement des RPN dans les territoires hors du périmètre d'XTraVel.



ORIENTATION 2 : FAIRE DU DEPARTEMENT UN ACTEUR EXEMPLAIRE DE LA MOBILITE DU QUOTIDIEN A VELO

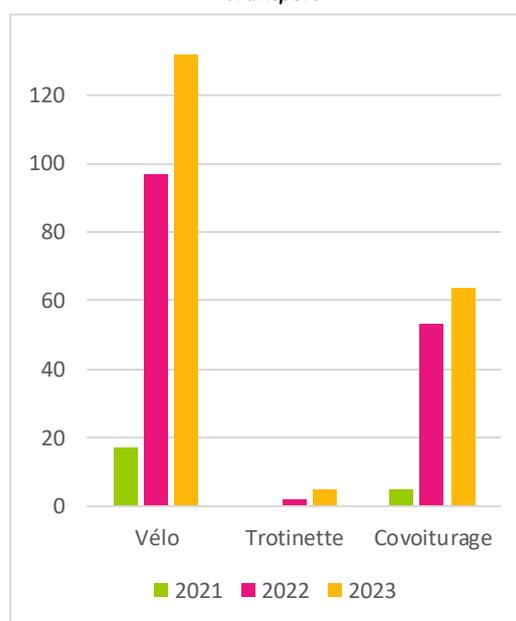
ACTION N°6 « ETRE UN EMPLOYEUR EXEMPLAIRE PAR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE DEPLACEMENT D'ADMINISTRATION (PDA) SUR LA MOBILITE A VELO »

Bilan 2024

En 2024, 48 656,80 € ont été versés au titre du forfait mobilité durable (FMD), pour les salariés ayant eu recours au covoiturage (64 agents), au vélo (128 agents), à la trottinette (3 agents) ou à la multi-modalité (3 agents) pour leur déplacement domicile-travail de 2023, soit 198 FMD au total.

Ramené au nombre d'agents en 2023 (5 364), le taux de cycliste (seul ou combiné à un autre mode) est donc de 2,42 % (contre 1,76 % l'année précédente). Le vélo reste donc le mode de transport durable le plus convoité et celui qui présente la dynamique d'évolution la plus positive depuis 2021.

Evolution du nombres d'agents sollicitant le FMD par mode de transport



Dans le cadre du PDA, une étude approfondie des déplacements domicile-travail a été menée en 2024 pour identifier, de manière anonymisée, les origines et destinations des flux et les comparer aux précédentes données de 2017.

Perspectives 2025

Une mission d'évaluation complète du PDA sera menée en 2025 permettant d'une part d'identifier les flux domicile/travail des agents et d'autre part d'analyser les 728 retours du questionnaire d'enquête mené au dernier trimestre 2024.

ACTION N°7 « AMENAGER DES STATIONNEMENTS VELOS ABRITES ET SECURISE POUR LES COLLEGES ET LES SITES DEPARTEMENTAUX ACCUEILLANT DU PUBLIC »

Bilan 2024

En 2024, une enquête réalisée auprès de tous les collèges départementaux, a permis d'avoir connaissance d'un état initial exhaustif en matière de stationnement vélo. Cela s'est traduit par la production d'un atlas cartographique permettant d'identifier les collèges aux abris vélos manquants ou inadaptés. Un référentiel cyclable, en lien avec l'ADAV, a ensuite été établi pour guider l'action de la Direction de l'Immobilier en la matière.

Perspectives 2025

Les critères de priorisation pour l'implantation de stationnement vélo dans les collèges, en fonction de l'enveloppe financière disponible, ont été proposés à la Vice-présidente en charge des collèges, des politiques éducatives et de l'enseignement supérieur et pourront faire l'objet d'une validation en commission. Enfin, dans le cadre de la mission d'évaluation complète du PDA, un volet diagnostic des stationnements vélos sur tous les sites départementaux est prévu.

ACTION N°8 « VALORISER LA PLACE DU VELO DANS LA VIE DEPARTEMENTALE »

Bilan 2024

En 2024, les services départementaux ont assuré une représentation de la collectivité à l'occasion de 11 manifestations à destination du grand public. Deux journées étaient à l'initiative du Conseil Départemental : au port d'Étaples le 9 juin et au parc d'Ohlain le 8 septembre 2024. Par ailleurs, le Département a tenu un stand de communication lors de 8 autres événements organisés par des partenaires : le 30 mars à Boiry-Sainte-Rictrude à l'occasion de la course cycliste des Boucles de l'Artois, les 16 et 17 mai à Saint-Laurent-Blangy et Mazingarbe aux villages départ des 4 jours de Dunkerque, le 1^{er} juin à Arras et Béthune pour la fête du vélo, le 30 juin au festival de la randonnée de Montreuil-sur-Mer, le 15 septembre au Grand Prix d'Isbergues et enfin le 5 octobre au championnat de France VTT des pompiers au parc d'Ohlain. Enfin, le Département a participé à une sensibilisation au collège Léo Lagrange de Lillers (du 13 au 17 mai 2024), au côté des enseignants, de l'ADAV et de l'association béthunoise « Répar'tin vélo ». L'animation a consisté à des activités de remise en selle, de sensibilisation aux bonnes pratiques à vélo ainsi qu'à la réparation des bicyclettes.

Perspectives 2025

Pour 2025, deux événements organisés par le Département sont déjà prévus, tous les deux au parc d'Ohlain : le 18 mai et le 14 septembre pour « Mai à vélo » et pour les « Semaines européennes de la Mobilité ». De plus, le passage du Tour de France 2025, dans le Pas-de-Calais, devrait amener les services départementaux à assurer des animations à cette occasion. Par ailleurs, le Département a déjà été sollicité par la CABBALR pour sa « fête du vélo » et le renouvellement de ses assises de la mobilité ainsi que par les organisateurs de la course cycliste du Grand Prix d'Isbergues.



ORIENTATION 3 : METTRE LE VELO AU SERVICE D'UNE MOBILITE PLUS INCLUSIVE ET SOLIDAIRE

ACTION N°9 « INTEGRER LE VELO COMME SOLUTION D'ACCES A L'EMPLOI »

Bilan 2024

Dans le Boulonnais, l'association Rivages Propres, qui détient et entretient un parc de vélos (service « cycleco »), s'est rapprochée de la plateforme de mobilité Face Côte d'Opale qui assure un accompagnement renforcé à la mobilité. L'objectif est de faciliter l'accès à la mobilité cyclable et, si besoin, à une remise en selle.

Sur l'Audomarois, l'association Défi Mobilité, plateforme de mobilité et détentrice d'un service de location solidaire de vélos, a permis l'apprentissage ainsi que la mise à disposition de bicyclettes. 40 personnes éloignées de l'emploi ont pu en bénéficier.

Sur le Bassin Minier, la plateforme de mobilité Espace de Mobilité de l'Artois a été lauréate de l'AAP National « vélos égaux ». Ce programme permettra de mobiliser un ETP dédié à l'accompagnement des publics dans l'acquisition et l'apprentissage du vélo. En 2024, depuis le démarrage du dispositif le 9 décembre, 19 personnes ont pu bénéficier de ce service. L'accompagnement couvre la mise ou remise en selle, la connaissance du « Code de la rue » et la fourniture d'un vélo et du matériel nécessaire pour circuler. Les principaux freins à la pratique cyclable ont déjà pu être identifiés, tels que le coût d'achat élevé d'une bicyclette, la dépendance au réseau de transport en commun, l'appréhension de circuler à vélo, la non possession d'une bicyclette et enfin la faible maîtrise de la mécanique de base pour l'entretien quotidien du vélo.

Mise et remise en selle par l'association Défi Mobilité dans l'Audomarois





Plus globalement, à l'échelle de tous les territoires départementaux, la plateforme Mamobilité62 a permis l'accompagnement de plus de 200 personnes dans l'apprentissage du vélo en 2024.

Perspectives 2025

Ces actions seront reconduites en 2025.

ACTION N°10 « FAIRE DECOUVRIR LES VELOS ADAPTES AUX PUBLICS SUSCEPTIBLES D'EN AVOIR BESOIN »

Bilan 2024

L'association Rivages Propres, basée à Boulogne-sur-Mer, a proposé la mise à disposition gratuite d'un vélo adapté, pouvant être fixé aux fauteuils roulants des personnes en situation de handicap. Parallèlement, l'association Alpha Transport Services, située à Groffliers, a transporté 180 personnes aidantes et/ou aidées sur la digue de Berck en vélo tri-porteur. Cette action, financée par le Département et soutenue par la Maison de l'autonomie du Montreuillois, via sa plateforme de répit, offre aux personnes confrontées à un accident de la vie, une sortie de quelques heures sur le littoral.

Bénéficiaires des sorties en bord de mer par l'association Alpha Transport Service



Perspectives 2025

Ces actions seront reconduites en 2025.



ORIENTATION 4 : ANIMER UNE DYNAMIQUE TERRITORIALE POUR REPONDRE AUX BESOINS DES USAGERS EN MATIERE DE VELO

ACTION N°11 « CREER ET ANIMER UN OBSERVATOIRE DE SUIVI DES AMENAGEMENTS REALISES A L'ECHELLE DEPARTEMENTALE »

Bilan 2024

En 2024, la saisie de la base de données pour localiser et catégoriser les différents types d'aménagements cyclables sur les itinéraires repris au Schéma Régional des Véloroutes, mais également les équipements connexes (jalonnement vertical, halte-repos) a été poursuivie (493 km parcourus au total).

Parallèlement, l'usage des aménagements cyclables continue de faire l'objet de comptages de fréquentation. Pour assurer le bon entretien et l'extension du parc de compteurs, environ 29 500 € ont été dépensés en 2024. L'analyse des données révèle un tassement de la fréquentation courant 2024, probablement dû aux conditions météorologiques (précipitations excédentaires et ensoleillement déficitaire). Néanmoins, sur le temps long et d'une manière générale, la fréquentation reste sur une tendance à la hausse.

Evolution des données de fréquentation sur une sélection de compteurs

Itinéraire	Site	Comptage 2023	Comptage 2024	Evolution 2023-2024	Evolution depuis la mise en service	Année de mise en service
EV4	Adresselles	31 833	37 793	+ 18,72%	+ 57,87 %	2021
EV4	Wissant	18 985	13 763	-27,51%	+ 15,45 %	2021
EV4	Condette	18 373	31 669	+ 71,37 %	+ 71,37 %	2023
EV4	Oye-Plage	11 096	11 715	+ 5,58%	+ 5,58%	2023
EV5	Aire/Lys	30 129	17 005	-43,56%	-37,51 %	2018
EV5	Olhain	18 351	11 807	-35,66%	+ 34,05 %	2019
EV5	Wittes	31 466	32 987	+ 4,83 %	+ 56,00 %	2021
V32	Bavincourt	13 317	9 887	-25,76 %	-26,39 %	2018
V362	Agnez-les-Duisans	13012	15878	+ 22,03 %	+ 22,03 %	2023
V362	Fillievres	12 800	13 763	+ 7,52 %	+ 7,52 %	2023

D'une manière plus générale et afin d'appréhender la dimension utilitaire et quotidienne de l'usage du vélo, le dernier recensement de l'INSEE (2021 – Parution 2024), révèle une part modale vélo, dans les déplacements domicile-travail, de 2 % dans le Pas-de-Calais en 2021 (contre 1,5 % en 2020). Ce taux reste plus faible que ceux des départements voisins du Nord (3,3 %) et de la Somme (3,0%) et en-deçà de la moyenne régionale (2,4%) et nationale (5,0 %). Cependant, c'est dans le Pas-de-Calais que la dynamique d'accroissement est la plus forte. Pour mémoire, le Plan Vélo de l'Etat de 2018, visait à faire passer la part modale du vélo de 3 à 9 % d'ici 2024. Le nouvel objectif national est, aujourd'hui, de 12 % en 2030.

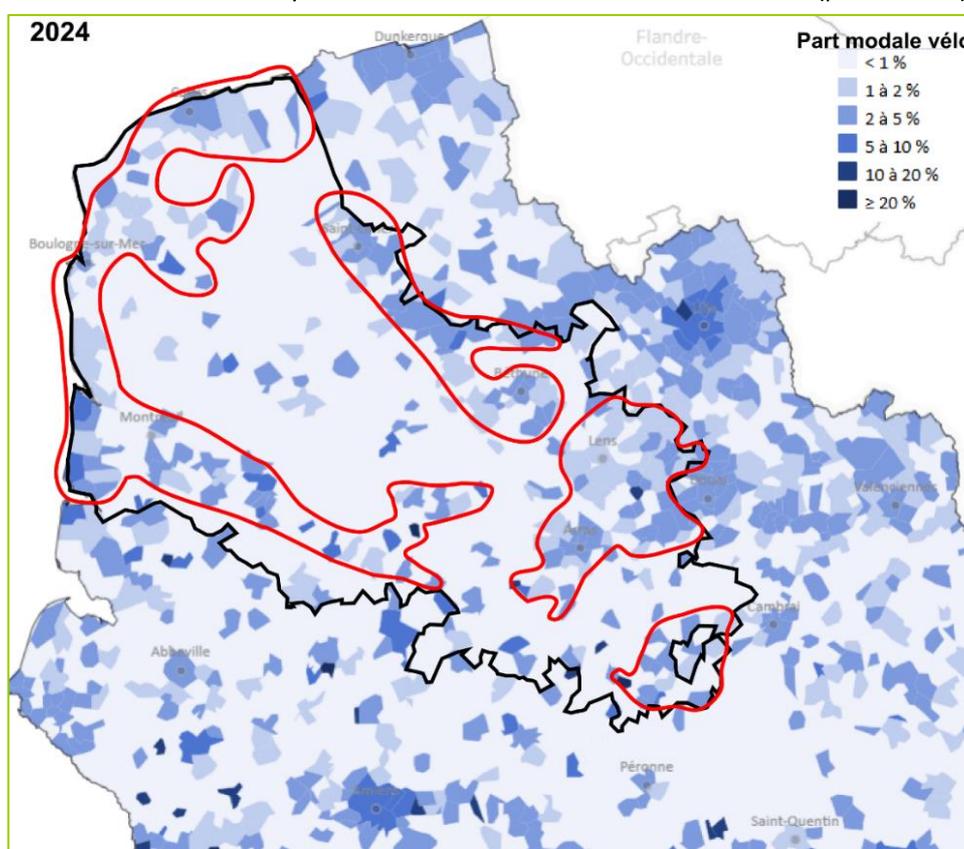
Evolution de la part modale vélo dans les déplacements domicile-travail

	2020	2021	Evolution
Pas-de-Calais	1,5 %	2,0 %	+ 33 %
Nord	2,9 %	3,3 %	+ 14 %
Somme	2,8 %	3,0 %	+ 7 %
Hauts-de-France	2,2 %	2,4 %	+ 9 %
France	4,5 %	5,0 %	+ 11 %

Source : INSEE

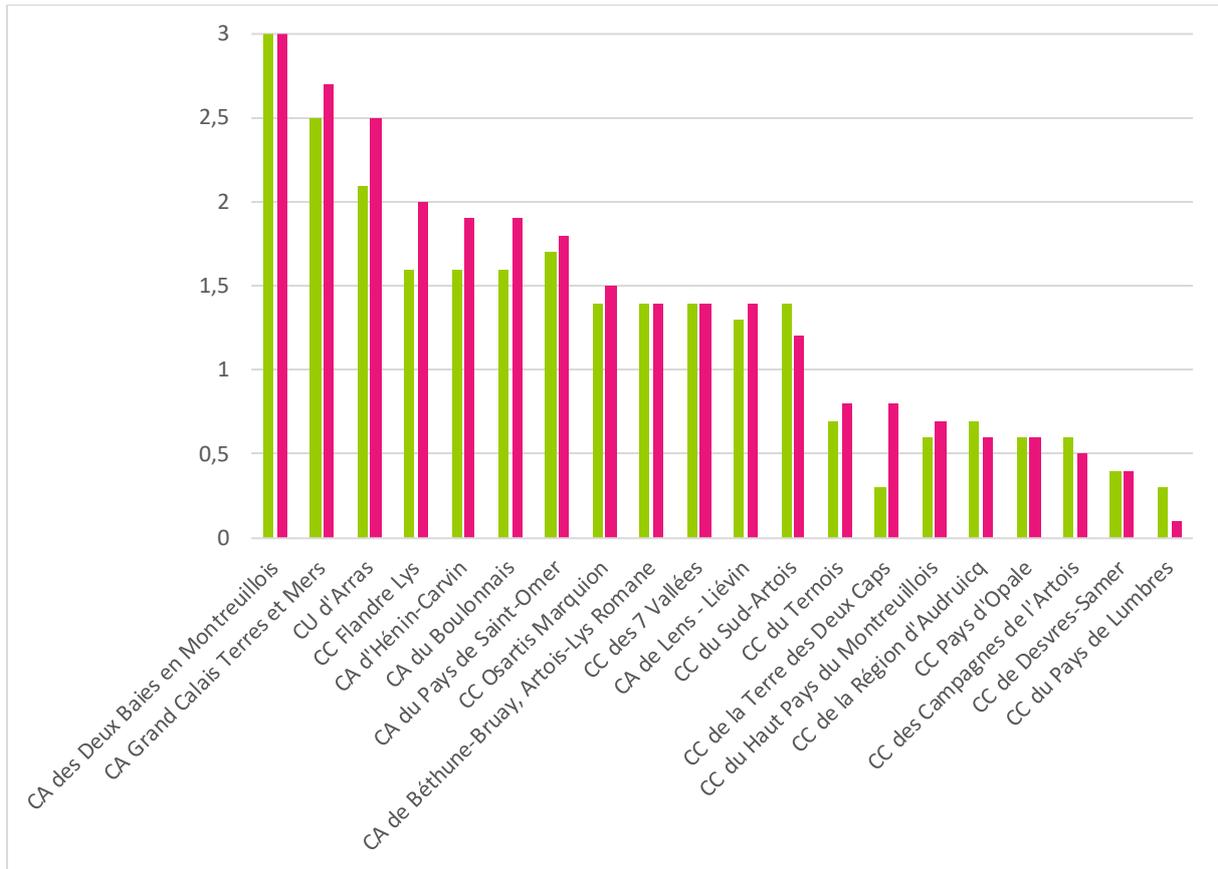
A l'échelle infra-départementale, la situation est, là encore, contrastée. Des zones de part modale vélo supérieure à 2 % se distinguent sur le sud du littoral, la vallée de la Canche et de la Lys, le Calaisis et l'Arrageois et dans une moindre mesure dans le Boulonnais, l'Audomarois, l'agglomération de Béthune, le Lensois et la région de Bertincourt.

Part modale vélo dans les déplacements domicile-travail – recensement INSEE 2021 (parution 2024)



Alors que la part modale vélo tend à stagner à l'échelle de la plupart des EPCI, voire dans certains cas à baisser (C.C. du Sud Artois, C.C. Région d'Audruicq, C.C. Campagnes d'Artois et C.C. Pays de Lumbres), certains ont enregistré une hausse relativement importante, qui nourrit la croissance départementale tel que la C.A. Grand Calais Terres et Mers (+ 8 %), la C.U. d'Arras (+ 19 %), la C.C. Flandres Lys (+ 25 %), la CAHC (+ 19 %), le Boulonnais (+19 %) et surtout la C.C. de la Terre des Deux Caps (+ 166 %).

Evolution de la Part modale vélo (en %) dans les déplacements domicile-travail entre 2020 (vert) et 2021 (rose) (INSEE)



Perspectives 2025

La Fédération française des Usagers de la Bicyclette (FUB) anime depuis 2017 la plus grande enquête citoyenne sur le vélo au quotidien en France. La dernière enquête a eu lieu en 2021. La 4^e édition se tiendra au printemps 2025. Les résultats permettront d'identifier l'évolution du ressenti des usagers, commune par commune, ainsi que la carte des points durs de sécurité recensés.

ACTION N°12 « CREER ET ANIMER UN COMITE VELO 62 AVEC L'ENSEMBLE DES PARTENAIRES »

Bilan 2024

Pour faciliter l'appropriation du Plan Vélo par les territoires et faciliter les échanges, un nouveau réseau de « correspondants mobilité » a été activé en lien avec les MDADT. Il s'est réuni à 3 reprises au cours de l'année 2024.

Perspectives 2025

L'idée pour 2025 serait de pouvoir convoquer un premier comité vélo élargi.

ACTION N°13 « ASSURER UN SUIVI DES BESOINS EXPRIMÉS PAR LES USAGERS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE CYCLABLE »

Bilan 2024

Afin de mieux répondre aux besoins exprimés par les usagers tout comme aux dernières évolutions réglementaires, un nouveau référentiel des aménagements cyclables a été rédigé en concertation avec l'ADAV. Ce document a l'ambition de guider les prochains aménagements cyclables réalisés sous maîtrise d'ouvrage départementale tout comme les projets des communes et EPCI.



Perspectives 2025

Au premier trimestre 2025, le nouveau référentiel technique des aménagements cyclables sera approuvé en commission permanente. A l'échelle de la Vélomaritime, le comité d'itinéraire analysera, en 2025, l'ensemble des enquêtes menées sur les territoires afin d'établir un diagnostic complet des pratiques sur la véloroute.

Tableau de synthèse Indicateur-clé 2024

	Action		Indicateur-clé
Orientation 1	1	Définir le réseau cyclable structurant	
	2	Poursuivre le développement du réseau cyclable	2 748 137,37 € d'investissement sous MOA départementale
	3	Accompagner financièrement les projets cyclables locaux	1 072 175,08 € / 16 projets Modes Doux 4 études collèges (39 671,35 €) 63 % des collèges de traités
	4	Définir les modalités et un plan d'actions pour l'entretien et la surveillance des aménagements cyclables	493 km d'itinéraires de SRV inspectés
Orientation 2	5	Développer l'équipement et mettre en valeur les itinéraires cyclables	
	6	Etre un employeur exemplaire par la mise en œuvre du PDA sur la mobilité à vélo	136 agents cyclistes (+36 %) soit 2,4 % d'agents cyclistes
	7	Aménager des stationnements vélos abrités et sécurisé sur les sites départementaux	1 diagnostic des collèges réalisé 1 référentiel rédigé
	8	Valoriser la place du vélo dans la vie départementale	11 animations départementales
O. 3	9	Intégrer le vélo comme solution d'accès à l'emploi	6 initiatives
	10	Faire découvrir les vélos adaptés	2 initiatives
Orientation 4	11	Créer et animer un observatoire de suivi des aménagements réalisés à l'échelle départementale	493 km d'itinéraires de SRV inspectés
	12	Créer et animer un comité vélo 62 avec l'ensemble des partenaires	3 réunion de correspondants des mobilité
	13	Assurer un suivi des besoins exprimés par les usagers en matière de développement de la pratique cyclable	Part modale vélo : 2 % (+ 33 %)
			3 385 569,26 € de dépenses en 2024

Total des dépenses départementales liées à la politique cyclable en 2024

Aménagements sous MOA Départementale	MONTANT
Aménagement et plantations	743,29 €
BL - Reprise accotement et stabilité talus	61 382,57 €
BL- Modification assainissement EP à Condette	10 633,76 €
EV4 - Continuité Vélomaritime	520 863,28 €
EV4 - Oye-Plage - Démolition bâtiment retrait amiante	85 657,61 €
EV4 – Sangatte - Calais-Dunkerque	144 485,41 €
EV5 – Saint-Martin-Lez-Tatinghem	1 020 000,00 €
EV5 - Angres - Olhain	12 245,72 €
EV5 - Ardres - Guines	23 363,31 €
EV5 – Ardres - Audruicq	151 574,30 €
EV5 - Arques - St-Omer	5 510,76 €
EV5 – Arques - Wittes	15 140,15 €
EV5 - Olhain - Saint-Venant	16 431,52 €
EV5 - Polincove requalification rue de la rivière	656 345,10 €
Expérimentation aménagement cyclable sur RD - Sud Artois	17 470,07 €
Piste cyclable Aire - Isbergues le long du canal d'Aire	369,94 €
Travaux de clôture	580,58 €
Véloroute Auxi – Frévent - Ramecourt	5 340,00 €
	2 748 137,37 €

Etudes	MONTANT
Etudes EV4 - Continuité Vélomaritime	21 546,24 €
Etudes EV5 - Arques St-Omer	15 277,81 €
Etudes Véloroute Auxi – Frévent- Ramecourt	4 995,60 €
	41 819,65 €

Autres	MONTANT
Compteurs	29 415,00 €
Animation sensibilisation	39 147,44 €
Participation à Calvados Attractivité (comité d'itinéraire EV4)	10 000 €
Forfait Mobilité Durable (volet vélo)	48 656,80 €
Etudes de sécurisation de la desserte cyclable des collèges	39 671,35 €
	166 890,59 €

Subvention Modes Doux versées en 2024	MONTANT
CAHC – Aménagement d'une voie verte entre Bois-Bernard et Rouvroy	33 617,60 €
Montigny-en-Gohelle – Sécurisation de la desserte du collège Yuri Gagarine	41 252,50 €
Arques – Aménagement d'une liaison douce rue du commerce	80 000 €
Condette – Aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle avenue d'Yser	40 000 €
Auchel – Aménagement d'une voie verte boulevard Basly	40 000 €
St-Augustin - Aménagement d'une liaison douce rue de l'Abbaye vers le RPC de la Morinie	40 000 €

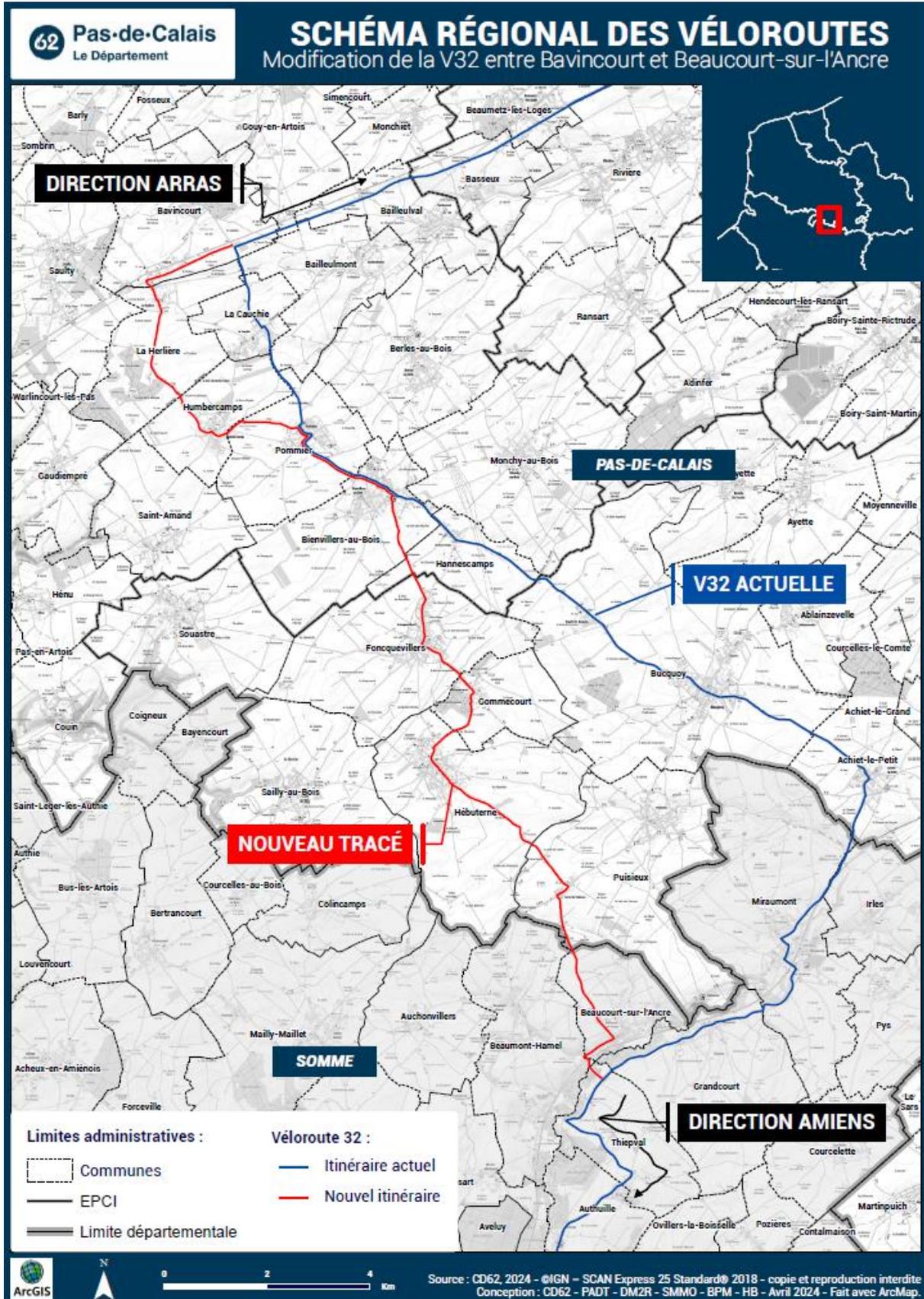
Calais – Prolongement d'une voie verte avenue de Verdun	22 169,43 €
Maresquel-Ecquemicourt - Création d'une CVCB routes d'Hesdin et de Montreuil	17 972 €
Sangatte - Aménagement du chemin de la française	79 607,57 €
Lens – Aménagement d'une voie verte entre le stade Wattiau et l'EV5	34 102,55 €
	428 721,65 €

Total dépenses départementales en 2024	3 385 569,26 €
---	-----------------------

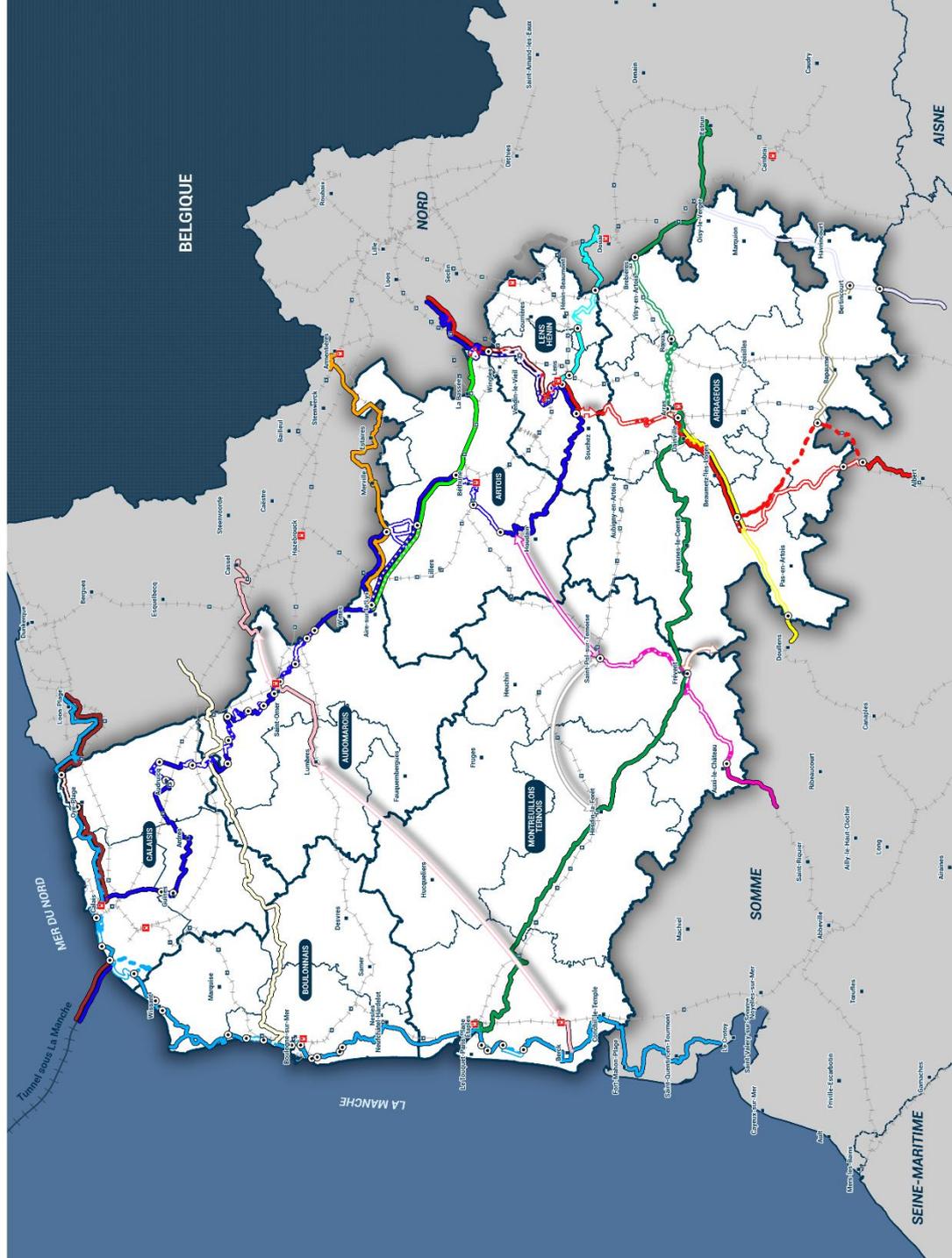
Total subventions « Modes Doux » votées en 2024

Subventions Modes Doux votées en 2024	MONTANT
CCSA - Aménagement cyclable entre Achiet-le-Grand et Bihucourt	80 000,00 €
CCSA - Aménagement cyclable entre Bihucourt et Bapaume	80 000,00 €
Guarbecque - Aménagement cyclable rue des fusillés	80 000,00 €
CABBALR - Tronçon EV5 liaison Houdain à Bruay	80 000,00 €
Lillers – Aménagement entre le centre-ville et le hameau de Rieux	80 000,00 €
CCPL - Liaison douce structurante n°7 - Tronçon Bouvelinghem	80 000,00 €
CCPL - Liaison douce structurante n°7 - Tronçon Alquines - Escoeuilles	80 000,00 €
St-Martin-Boulogne - Signalisation verticale vers le collège Salengro	11 803,00 €
Sangatte - Aménagement du chemin de la française	80 000,00 €
CAGCTM - Aménagement de la digue Royale entre Calais et Sangatte	80 000,00 €
Lens - Voie verte entre le stade Wattiau et l'EV5	68 205,10 €
Montigny-en-Gohelle - Itinéraires cyclables 4 et 5 vers le collège Gagarine	58 155,90 €
Avion - Aménagement d'une section de la V31 dans le parc des Glissoires	80 000,00 €
Verton - Voie douce le long de la RD 317 et rue de Montreuil	37 488,38 €
Campigneulles-les-Petite - Sécurisation de l'accès cyclable au collège Jean Moulin de Berck et connexion à l'EV4	65 662,60 €
Berck - Desserte cyclable de l'école Jean Moulin	30 860,10 €
Total	1 072 175,80 €

Bilan des dépenses du Plan Vélo	
2022	7 090 549,40 €
2023	7 378 697,44 €
2024	3 385 569,26 €
Total 2022 - 2024	17 854 816,10 €



ETAT D'AVANCEMENT DES ITINÉRAIRES CYCLABLES DANS LE DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS



Les itinéraires cyclables :

- Réseau EuroVelo :**
 - EV4 : La Véloroute atlantique
 - EV5 : Via Romea (Francigena)
 - EV12 : Véloroute de la Mer du Nord
- Réseau national :**
 - V31 : Véloroute du Bassin Minier
 - V32 : Véloroute de la Mémoire
- Réseau régional :**
 - V362 : Véloroute Au fil de l'eau
 - V367 : Véloroute de la Lys
 - V368 : Véloroute de Berck-sur-Mer à la Belgique
 - V370 : Véloroute de Béthune à Mers-les-Bains
 - V373 : Véloroute d'Amiens à Arras
 - V374 : Véloroute du canal Seine - Nord
- Réseau local :**
 - Véloroute entre Achielt-le-Petit et Royallieu
 - Canal d'Arr
 - Véloroute entre Doullens et Flévent
 - LF1 : Route de la Mer du Nord
 - Véloroute entre Saint-Pol-sur-Ternoise et Hesdin-la-Forêt

Etat d'avancement :

- Réalisé :**
 - Ouvert
 - Provisoire
- Non réalisé :**
 - En projet
 - Praticable mais non jalonné
 - En recherche de tracé

Autre :

- Limites administratives :**
 - Chefs-lieux
 - EPCI
 - Territoires
 - Departements
- Réseau ferroviaire :**
 - Gare complémentaire
 - Gare structurante
 - Tronçons de voie ferrée

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial
Direction de la Mobilité et du Réseau Routier
Bureau des politiques de mobilité

RAPPORT N°29

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 19 MAI 2025

LE PLAN VÉLO DÉPARTEMENTAL 2022-2027 - BILAN 2024 ET PERSPECTIVES

Le 30 janvier 2023, le Conseil départemental du Pas-de-Calais a approuvé son Plan Vélo, déclinaison opérationnelle du projet de mandat et plus particulièrement du pacte des solidarités territoriales « Agir avec vous pour bien vivre dans le Pas-de-Calais ». Il vise à poursuivre l'ambition de concourir au développement de la pratique cyclable de tourisme et de loisir, mais également à ce que le vélo prenne dorénavant toute sa place dans l'offre de mobilité décarbonée du quotidien.

Ce sont 4 orientations, déclinées en 13 actions, qui constituent cette politique départementale de promotion des mobilités actives. A travers ce Plan Vélo, c'est une enveloppe financière de près de 50 millions d'euros mobilisée au cours du mandat pour le développement de la pratique cyclable.

Ce rapport reprend les principales actions réalisées en 2024 et les perspectives 2025. En annexe, le bilan complet par orientations et par actions est repris.

1. PRES DE 3,5 MILLIONS D'EUROS DEPENSES AU SERVICE DU VELO EN 2024

En 2024, le Département a consacré 3 385 569,26 € au développement de la pratique du vélo.

1.1. En termes d'infrastructures

Le Département a poursuivi le développement du réseau cyclable, sous sa maîtrise d'ouvrage, à hauteur de 2 748 137,37 €, représentant 10,1 km supplémentaires. Les principales dépenses ont concerné des travaux sur l'EV4 (751 006,30 €) et l'EV5 (877 610,86 €). Dans le premier cas, il s'agissait principalement de la liaison Sangatte-Calais-Dunkerque. Dans le second cas, les travaux ont concerné Polincove (656 345,10 €) Guînes-Ardres-Audruicq (174 937,61 €), Arques-Saint-Omer-Wittes (20 650,91 €), la traversée de Saint-Martin-lez-Tatinghem (1 020 000 €) et Angres-Olhain-St-Venant (28 677,24 €). Par ailleurs, 41 819,65 € ont été consacrés à des études.

Afin de mieux répondre aux besoins exprimés par les usagers tout comme aux dernières évolutions règlementaires, un nouveau référentiel des aménagements cyclables a été rédigé en concertation avec l'Association Droit au Vélo (ADAV).

Concernant les subventions pour des aménagements cyclables portés par les communes et les intercommunalités, 10 subventions « modes doux » ont été versées en 2024, pour un montant de 428 721,65 € et 16 nouvelles demandes ont été retenues représentant 1 072 175,80 €. Quatre nouveaux collèges ont bénéficié d'une étude de sécurisation de leur desserte cyclable, pour un montant total d'environ 39 671,35 €. Le nombre d'établissements traités passe alors à 79 soit 63 % du total des collèges départementaux.

Le Département a été lauréat du programme Européen INTERREG VI France-Wallonie-Vlaanderen sur le projet XTraVel Mobility permettant de financer à hauteur de 60 % le déploiement d'un réseau points nœuds (RPN) le long de la V32 et de mettre en tourisme la section Amiens – Arras de cette véloroute en lien avec le Département de la Somme. Les études préalables au développement du RPN ont ainsi été menées en 2024 à l'échelle de l'Arrageois avec la proposition d'un schéma de principe, faisant ensuite l'objet d'une concertation avec la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial (MDADT), le Bureau de la Sécurité Routière et des Equipements (BSRE), l'ADAV et enfin les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et les communes. Concernant la mise en tourisme de la V32 autour des sportifs de la grande guerre, un nouveau tracé, empruntant des routes à plus faible trafic et passant à proximité des sites de mémoire a été défini. Une première mission de conception des mobiliers a, par ailleurs, été confiée à un prestataire afin de proposer des haltes aux cyclotouristes.

1.2. En terme d'actions à destination des usagers du vélo

En 2024, le conseil départemental a versé 197 forfaits mobilité durable (FMD), soit 48 656,80 €, pour des agents utilisant la bicyclette, la trottinette et/ou le covoiturage pour leur déplacements domicile-travail. A travers la plateforme départementale « MaMobilité 62 », de nouvelles initiatives ont été menées pour intégrer le vélo comme solution d'accès à l'emploi pour les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) tels que des stages d'apprentissage ou de remise en selle ainsi que des services de location solidaire de vélo. L'association Rivages Propres, basée à Boulogne-sur-Mer, a proposé la mise à disposition gratuite d'un vélo adapté, pouvant être fixé aux fauteuils roulants des personnes en situation de handicap. Parallèlement, l'association Alpha Transport Services, située à Groffliers, a transporté 180 personnes aidantes et/ou aidées sur la digue de Berck en vélo tri-porteur. Cette même année, les services départementaux ont assuré une représentation de la collectivité à l'occasion de 11 manifestations à destination du grand public, visant à sensibiliser à la mobilité active et à promouvoir les réalisations départementales.

En 2024, le renseignement de la base de données cartographique, conçue en 2023, destinée à faciliter la connaissance, l'exploitation et la maintenance du réseau a été renseignée. Ce travail permet d'avoir une connaissance fine de la nature des aménagements cyclables de tous les itinéraires inscrits au Schéma Régional des Véloroutes (SRV), les maîtrises d'ouvrage ainsi que de l'état d'avancement du réseau (réalisé (ouvert ou provisoire), non réalisé (en projet, praticable mais non jalonné, en recherche de tracé)).

Enfin, environ 29 500 € ont été dépensés pour assurer le bon entretien et l'extension du parc de compteurs. L'analyse des données révèle un tassement de la fréquentation courant 2024, probablement dû aux conditions météorologiques (précipitations excédentaires et ensoleillement déficitaire).

2. LES PERSPECTIVES POUR 2025

En 2025, sur la base de l'enveloppe financière votée au budget primitif 2025, les principales actions projetées sont les suivantes :

- Les aménagements cyclables sous maîtrise d'ouvrage départementale seront poursuivis sur le réseau structurant départemental. Des sections de l'EV5 seront aménagées entre Audruicq et Arques dans un objectif de traitement des discontinuités, la mise en tourisme de la V32 ainsi que son changement de tracé seront mis en œuvre. Les études et procédures seront menées dans une perspective de démarrage de travaux sur les sections de l'EV4, de l'EV5, de la V31 et de la V32 (Arras-Lens), de la V370 (Auxi-Frévent-Ramecourt).

- Une fois le schéma de principe de l'Arrageois validé par le bloc communal, l'étude de jalonnement sera réalisée en régie, en commençant par la Communauté de Communes du Sud Artois. Les premiers éléments de jalonnement du RPN devraient, ensuite, être déployés fin 2025. Parallèlement, le lancement de la concertation autour de la proposition du schéma de principe du territoire de l'Artois voire de Lens-Hénin devrait être amorcé.

- Une programmation « modes doux » 2025, pour accompagner les projets portés par les communes et les EPCI, sera proposée à la validation de la commission permanente.

- Le développement d'une application cartographique, accessible depuis un navigateur web, permettant de visualiser, d'interagir en temps réel et de télécharger des données géo-localisées sera initié en 2025. Cet « outil web » sera une carte interactive donnant accès à une multitude d'informations, concourant à la création d'un observatoire des mobilités à destination des usagers, des techniciens et des élus, et à plus long terme, de faciliter la gestion patrimoniale du réseau cyclable. Par ailleurs, la conception d'une application mobile, figure également à l'agenda 2025.

- Une mission d'évaluation complète du Plan de Déplacements d'Administration (PDA) sera menée en 2025 permettant d'une part d'identifier les flux domicile/travail des agents et d'autre part d'analyser les 728 retours du questionnaire d'enquête mené au dernier trimestre 2024.

- Enfin, de nouvelles animations à destination du grand public, autour du vélo, sont en cours de préparation pour cette année 2025.

Il convient de porter ces éléments à votre connaissance.

Ce rapport a été présenté pour information à la 4ème Commission - Equipement et développement des territoires du 05/05/2025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY